

## **REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME ZONE (RCUZ) "Grandes Avenues"**

Le collège des Bourgmestre et Echevins fait savoir que le projet de règlement communal d'urbanisme zoné (RCUZ) "Grandes Avenues" adopté définitivement par le Conseil Communal le 12 septembre 2024 a été approuvé tacitement par dépassement du délai d'approbation.

Porte à la connaissance de la population que le règlement peut être consulté au Centre Administratif d'Uccle, 77 rue de Stalle, au service Urbanisme (1<sup>ère</sup> étage) les jours ouvrables ainsi que sur le site internet de la Commune d'Uccle (<https://www.uccle.be/fr/vie-pratique/urbanisme/legislation-plans-et-reglements/instance-communale>).

Ce règlement entrera en vigueur le 19 mai 2025.

Publié conformément à l'article 93 du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire.

Fait à Uccle,

le 06/05/2025.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.